



Comité Syndical
Pôle d'équilibre territorial et rural
du Grand Avallonnais

Compte-rendu
Comité Syndical du Pôle
Mercredi 28 octobre 2015
Au foyer Communal d'ANNAY SUR SEREIN

Le 28 octobre 2015 à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni au foyer communal d'ANNAY SUR SEREIN sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

9 Délégués titulaires présents : Nathalie BAU (arrivée à l'O.J n°4), Claudie CHAMPEAUX, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Didier IDES, Jean-Claude LEMAIRE, Jean-Marie MAURICE et Michel MILLET (arrivé à l'O.J n°4).

3 Délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir de vote : Nathalie LABOSSE a donné pouvoir à Daniel SIMONNET, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Sonia PATOURET et Gérard PAILLARD a donné pouvoir à Jean-Paul BUTTARD.

4 Délégués titulaires absents : Alain CHAPLOT, Xavier COURTOIS, Jenny HERAL et Noëlle RAUSCENT.

3 Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote : Jean-Paul BUTTARD, Sonia PATOURET et Daniel SIMONNET.

Date de convocation	19 octobre 2015
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégués titulaires ayant pouvoir de vote	0
Délégués suppléants ayant pouvoir de vote	3

Secrétaire de séance : Claudie CHAMPEAUX.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués présents et présente les excuses susvisées. Il présente, également, les excuses de Madame Corinne FABRE (Trésorier d'AVALLON) et de Monsieur Jean-Marie BARBARO (Président du Conseil de Développement Territorial du PETR du Grand Avallonnais).

Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**

Le Président rappelle que les Comités Syndicaux du Pôle sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.

Le Président demande aux Délégués qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.

Le Président demande de rajouter un point à l'ordre du Jour : attribution d'une aide financière exceptionnelle au Secours Populaire d'AVALLON. **Cette demande est acceptée à l'unanimité.**

O.J N° 1 : ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2015

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est APPROUVÉ à l'unanimité.**

O.J. N° 2 : INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS DU PRESIDENT

O.J. N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS DU BUREAU SYNDICAL

O.J. N° 4 : AIDE FINANCIERE

Demande d'une aide financière du Secours Populaire d'AVALLON : Le Président explique que le Secours Populaire d'AVALLON a sollicité une aide financière de 500,00 euros auprès du PETR du Grand Avallonnais pour l'organisation d'une « soirée théâtre » dans le cadre de la campagne de Noël 2015 en faveur des enfants défavorisés de l'Avallonnais. Sur proposition du Conseil de Développement Territorial, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer sur cette demande.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE d'accorder une aide exceptionnelle et non renouvelable de 500,00 euros au Secours Populaire d'AVALLON et AUTORISE le Président à signer la convention inhérente à cette décision.

O.J. N° 5 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1°) Programme LEADER 2014-2020 : le Président et Antoine NICOL (Chargé de développement) rappellent les objectifs du programme LEADER 2014-2020 du Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Avallonnais intitulé « Travailler autrement pour construire et animer une politique d'accueil en Grand Avallonnais ». A la suite de la présentation des fiches actions qui n'appellent aucune remarque particulière, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour adopter le programme LEADER 2014-2020, étant précisé qu'il sera porté par le Groupe d'Action Locale du Grand Avallonnais.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le programme LEADER 2014-2020 du PETR du Grand Avallonnais, porté par la Groupe d'Action Locale du Grand Avallonnais, tel qu'il est présenté.

2°) Contrat de territoire : le Président et Audrey KERMOAL (Directrice) rappellent que le Conseil Régional de Bourgogne s'appuie sur les Contrats territoriaux pour permettre la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire. Ils expliquent que le Contrat de Territoire du Grand Avallonnais sera signé pour la période 2015-2017 autour d'objectifs communs de développement et d'une programmation annuelle.

Messieurs Gérard DELORME et Jean-Claude LEMAIRE demandent d'être vigilant à ce que la dénomination « voie verte » n'exclue pas des travaux qui ne correspondent pas à la stricte définition d'une voie verte.

Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer, d'une part, sur la convention d'objectifs et de moyens du Contrat de Territoire 2015-2017 et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer ladite convention et, d'autre part, sur la programmation d'animation et d'actions 2016.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, VALIDE la convention d'objectifs et de moyens du Contrat de Territoire 2015-2017 telle qu'elle est présentée, AUTORISE le Président à la signer et VALIDE la programmation d'animation et d'actions 2016 telle qu'elle est proposée.

3°) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : après une présentation faite par le Président et Monsieur Didier IDES, les élus échangent sur le projet de révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet de l'Yonne, étant précisé que cette révision n'appelle pas un avis délibéré du Comité Syndical du Pôle.

O.J. N° 6 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1°) Élection à la Chambre Économique de l'Avallonnais (CEA) : pour faire suite à la récente modification des statuts de la Chambre Économique de l'Avallonnais, le Président propose au Comité Syndical du Pôle d'élire un représentant pour siéger au sein du Conseil d'administration et participer à l'Assemblée générale de la CEA. Après quelques échanges, il est demandé de solliciter un siège de suppléant afin de participer, le cas échéant, à l'Assemblée générale.

Le Président se porte candidat pour représenter le Comité Syndical du Pôle au sein des instances de la Chambre Économique de l'Avallonnais.

Le Comité Syndical du Pôle, par un vote à main levée, ÉLIT Pascal GERMAIN pour siéger au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la Chambre Économique de l'Avallonnais et DEMANDE au Président de solliciter un siège de suppléant pour participer, le cas échéant, à l'Assemblée générale.

2°) Adhésion à Yonne Développement : le Président explique qu'il est proposé au PETR du Grand Avallonnais d'adhérer à Yonne Développement moyennant une contribution annuelle de 450,00 euros. Considérant la nécessité de travailler en partenariat pour attirer de nouvelles activités sur le territoire, le Président présente la plus-value que pourrait apporter la structure dans la mise en œuvre de la politique d'accueil locale.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AJOURNE la possibilité d'adhérer à Yonne Développement et DEMANDE que les missions et les engagements de cette structure soient exposées lors d'une prochaine réunion.

O.J. N° 7 : FINANCES

Décision modificative n° 2015-4 : le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la décision modificative n° 2015 – 4 ci-dessous :

N° compte	Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
74718	Agence Régional de Santé		8 900,00 €	Subventions ARS (Contrat local de santé)
6238	Communication	2 000,00 €		Pass'santé jeunes (Contrat local de santé)
6573	Subvention aux collectivités	900,00 €		Accompagnement dans un diagnostic en air intérieur (Contrat local de santé)
617	Etude de programmation	6 000,00 €		Maison des étudiants en santé
Totaux	Décision modificative n°2015-4	8 900,00 €	8 900,00 €	
	Budget modifié après DM n°3	514 458,53 €	571 141,35 €	
	Budget exécutoire modifié après DM n° 4	523 358,53 €	580 041,35 €	

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n° 2015-4 telle qu'elle est présentée.

1°) Formation des élus : le Président rappelle l'organisation d'une formation sur les thèmes du SCoT, du tourisme et de l'Opération Grand Site du Vézélien du 24 au 26 novembre et demande aux personnes intéressées de s'inscrire rapidement afin de faciliter l'organisation du déplacement.

2°) Ressources humaines :

- Le Président présente Anne-Sophie RIOU, Animatrice du Contrat local de santé, qui est arrivée le 21 septembre dernier en remplacement de Florence REBEILLÉ.
- Avec l'accord des membres du Bureau Syndical et avec celui de Monsieur Jean-Marie BARBARO (Président du Conseil de Développement Territorial), le Président explique qu'Antoine NICOL sera promu au poste de Directeur à compter du 16 janvier 2016, consécutivement au départ d'Audrey KERMOAL.
- Le Président indique que le recrutement d'un Chargé de développement est en cours.

3°) Congrès National des Généralistes Enseignants : Madame Claudie CHAMPEAUX et Anne-Sophie RIOU (Animatrice santé) rappellent la participation du PETR du Grand Avallonnais au Congrès National des Généralistes Enseignants qui aura pour but de présenter les atouts du territoire aux candidats à l'installation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.